

Paris, le 19 septembre 2018.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alerte sur une métropolisation non concertée et inadaptée

L'Assemblée des Départements de France, réunie en bureau le 19 septembre, alerte sur les dangers d'une métropolisation non concertée et inadaptée aux spécificités de nos territoires.

Les Départements estiment que le phénomène métropolitain évoqué dans certains territoires doit être cohérent avec les réalités géographiques et démographiques et reposer sur de réels accords locaux, librement consentis, entre collectivités concernées.

Le Premier Ministre, au Congrès de l'ADF en 2017, déclarait ainsi : « Les organisations qui fonctionnent ne sont pas celles que l'on « plaque » sur les territoires, mais celles que les territoires se choisissent. ».

L'ADF considère qu'il faut promouvoir une collaboration forte et efficace entre les collectivités locales pour assurer des politiques adaptées aux habitants quel que soit leur lieu de vie. A cet égard, tous les Départements exercent chaque jour leurs compétences dans des logiques de coopération avec tous les échelons territoriaux, des communes les plus petites, aux intercommunalités, aux métropoles et aux régions les plus importantes.

Les services publics assurés par les Départements et les Métropoles ne sont pas de même nature. Alors que les Départements portent en eux l'accompagnement au quotidien des personnes les plus fragiles, les Métropoles doivent rester des moteurs d'innovation et de créativité. C'est cette complémentarité des missions et des actions qui fait la force d'une République décentralisée. Vouloir rompre avec le rôle péréquateur des Départements c'est mettre en péril l'équilibre de nos territoires qu'ils soient urbains ou ruraux.

Se priver d'une concertation avec les Départements, acteurs centraux de la solidarité, aboutirait inexorablement à aggraver les fractures sociales et territoriales et condamnerait purement et simplement de nombreux territoires à l'isolement.

A PROPOS DE L'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 104 collectivités adhérentes dont 101 Départements.

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.